

moire des grâces et miséricordes du Tout-Puissant qui l'a rendu victorieux des ennemis de la foi, en expiation aussi de ses péchés, ordonne que dans le château de Pierre-Châtel sera fondé un monastère de l'ordre des Chartreux, sous le vocable de la Sainte-Vierge, où seront entretenus à perpétuité quinze religieux, en mémoire des quinze joies de la bienheureuse Vierge. Ces chartreux prieront constamment pour le salut de l'âme du comte et pour les chevaliers du Collier, présents et futurs ; et, afin que ces religieux puissent y vivre convenablement suivant leur règle, il leur constitue une rente perpétuelle de mille florins d'or, *boni ponderis*, à percevoir sur les revenus des seigneuries de Pierre-Châtel et de Cordon, comme il sera réglé par ses exécuteurs testamentaires. Il lègue en outre aux frères Chartreux pour dépenses d'établissement, vases et ornements sacrés, quatre cents florins d'or, une fois payés. »

« Le comte lègue d'autre part, six mille trois cents florins pour le Pont de pierre, en construction sur le Rhône, au port de Pierre-Châtel, indépendamment des deux cents florins par lui précédemment donnés pour cet objet ; en outre quinze cents florins pour construire à l'entrée du pont une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge où, tous les jours, sera célébrée une messe pour le repos de son âme et des âmes des comtes, ses prédécesseurs. »

Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert, régente de Savoie, s'associant au mérite de cette fondation et ayant à cœur l'exécution des volontés dernières de son illustre époux, remet, par une charte authentique, au vénérable Vionin, délégué du révérend prieur de la grande Chartreuse, le château de Pierre-Châtel et ses dépendances, avec des propriétés foncières, dans cette seigneurie et dans le mandement de Cordon, propriétés dont les revenus s'élèvent à mille florins d'or, réservant aux princes de Savoie et aux chevaliers du